

Délibération 2023-03 CA P

Séance du 9 mars 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Déclaration d'inutilité parcelle pour la piste cyclable

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la Salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Etudiant du Mont Houy le jeudi 9 mars 2023 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental ;

Monsieur le Président donne la parole à M. Philippe DULION, Directeur Général des Services, qui présente aux membres l'inutilité de la parcelle RD40 pour la piste cyclable.

Contexte réglementaire :

L'Etat est propriétaire de la parcelle AX 32 et la met à disposition de l'université de Valenciennes. Afin de pouvoir réaliser la cession de cette parcelle, il convient que le Rectorat de Lille déclare l'inutilité de la parcelle avec l'accord de l'université et la remette au Domaine pour cession. Sans cela aucune cession ne peut être engagée.

Demande du Département du NORD :

Le Département du Nord a programmé l'aménagement d'une liaison cyclable sur la RD 40 afin de desservir l'Université de Valenciennes.

Pour réaliser ce projet, il convient de procéder à des acquisitions foncières que le Département s'efforce de réduire au minimum.

Etant propriétaire de la plupart des emprises nécessaires, il convient cependant d'en acquérir sur le territoire de Trith-Saint-Leger, et notamment sur la parcelle AX 32, propriété de l'Université.

Cette parcelle est impactée sur une surface d'environ 558 m² comme en atteste le plan joint représentant l'emprise nécessaire.

La surface exacte sera précisée par un document d'arpentage pris en charge par le Département.

Celui-ci vous propose l'acquisition de cette emprise à l'euro symbolique.

Emprise de la parcelle :



Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la déclaration d'inutilité parcelle pour la piste cyclable.

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 15 mars 2023

Abdelhakim Artiba
Président

